



Direction Transports scolaires et interurbains



**DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE
PAR CAR OU PAR TRAIN
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Les élèves de l'Aisne, collégiens ou lycéens, doivent s'inscrire en ligne sur :

transports.hautsdefrance.fr

Vous devez obligatoirement **télécharger votre photo d'identité**.
Suite à votre inscription en ligne, vous recevrez un mail récapitulant votre demande.

Inscrivez-vous avant le 07 juillet 2024 pour avoir votre carte avant la rentrée. Au-delà de cette date, le site restera ouvert mais la délivrance de votre carte ne pourra pas vous être garantie dans les mêmes délais → Consulter l'avance de votre dossier sur le site en cliquant sur « **suivi de dossier** ».

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

- Par téléphone : 03 74 27 00 50,
- Par mail via le formulaire de contact :
<https://transports.hautsdefrance.fr/contact/>

Nous attirons votre attention sur le fait que la carte de transport PASS PASS délivrée à l'entrée en 6° **est valable jusqu'en Terminale, l'élève doit la conserver précieusement.**